

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 26 AVRIL 2021

En vertu d'un arrêté ministériel #2020-004 émis le 15 mars 2020, le conseil de toute municipalité est autorisé à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

À la séance extraordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue par voie de téléconférence, visioconférence, le lundi 26 avril 2021 à 18h30 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour.

21-04-10290

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que les délibérations et la période de questions portent uniquement sur ce dernier, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

2. Avis de motion pour adopter le règlement de concordance #21-683 modifiant le règlement Plan d'urbanisme de la Municipalité de L'Ange-Gardien #16-640 de façon à modifier les dispositions relatives au zonage de production

Un avis de motion est donné par Chantale Gagnon, conseillère, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement de concordance #21-683 modifiant le règlement Plan d'urbanisme de la Municipalité de L'Ange-Gardien #16-640 de façon à modifier les dispositions relatives au zonage de production.

3. Dépôt d'une demande de financement au Fonds Régions et Ruralité (FRR) 2021

21-04-10291

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil autorise la directrice générale à présenter le projet d'identification du territoire, soit par l'installation d'une enseigne numérique à l'entrée ouest de la municipalité sur l'avenue Royale, phase 5, pour le Fonds Régions et Ruralité (FRR)- volet projet local 2021, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Mandat à la firme Tetra Tech QI pour assistance technique pour un projet domiciliaire

21-04-10292

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil mandate la firme Tetra Tech QI pour une assistance technique pour un projet domiciliaire, avec une enveloppe budgétaire de 7500\$ plus taxes, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement et Accélération

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, Mme Frédérique Vallières de la firme Tetra Tech QI agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

21-04-10293 POURCESMOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil de la Municipalité de L'Ange-Gardien autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

6. Demande d'aide financière dans le Programme d'infrastructures
Municipalité amie des aînés (PRIMADA)

21-04-10294 IL EST PROPOSE PAR Simon Marcoux, conseiller, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour un projet de terrain de pétanque, achat de bancs de parc et jeu de pickleball pour le terrain du centre des loisirs ;
QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;
QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

7. Période de questions

8. Levée de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

21-04-10295 IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 18h40, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Directrice générale / Secrétaire-trésorière